

3.5 Paysage

La méthode d'inventaire et d'analyse du paysage utilisée dans cette étude s'inspire des principes et des critères énoncés dans la *Méthode d'étude du paysage pour les projets de lignes et de postes de transport et de répartition* d'Hydro-Québec (Hydro-Québec, 1992).

3.5.1 Paysage régional

La zone d'étude est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales. Outre les paysages de grandes collines couvertes par la forêt laurentienne et de nombreux plans d'eau, on y trouve des noyaux habités, de vastes zones de villégiature ainsi que des aires d'activités forestières, commerciales et agricoles. La zone d'étude se trouve au centre-sud de cette grande province naturelle.

La zone à l'étude chevauche deux grandes régions naturelles, soit le massif du Mont-Tremblant et la dépression de Mont-Laurier (MDDEP, date), séparées par un long escarpement qui suit grossièrement un axe nord-sud et dont la dénivellation varie entre 100 et 200 m. La majorité de la zone d'étude se trouve dans région du massif du Mont-Tremblant, dont prononcé et son altitude varie généralement entre 100 et 450 m. Cette région est caractérisée par des sommets élevés, atteignant parfois 700 m d'altitude. La villégiature y connaît un essor depuis les 20 dernières années et elle s'est surtout développée en fonction des caractéristiques naturelles du paysage.

Limitée à l'extrémité ouest de la zone d'étude, la dépression de Mont-Laurier, favorise une occupation agroforestière en raison de l'alternance de vallées et de petits massifs.

3.5.2 Unités de paysage

Une unité de paysage se définit comme une portion distincte du territoire, caractérisée par un regroupement d'éléments visuels similaires. Dans certains secteurs, le relief et l'hydrographie, correspondant notamment au réseau dense de lacs, aux collines boisées et aux vallées, dictent les limites des unités de paysage. Pour d'autres secteurs, c'est l'occupation du sol (agriculture, milieu urbain, zone récréotouristique, etc.) qui constitue un facteur déterminant. La superficie d'une unité de paysage varie selon les éléments considérés qui dominent principalement au niveau visuel.

D'une superficie de 425 km², la zone d'étude a été découpée en 128 unités de paysage regroupées en 8 types, soit les paysages agroforestiers (2), les paysages de collines (44), les paysages de buttes (3), les paysages de vallée (14), les paysages lacustres (38), les paysages récréotouristiques (8), les paysages périurbains (15) et les paysages urbains (4) (voir la carte *Paysage* à l'annexe X).

3.5.2.1 Paysage agroforestier

Les paysages agroforestiers se distinguent par la présence de nombreuses terres agricoles, par une topographie plane à montueuse et par un habitat dispersé. L'accessibilité visuelle y est généralement moyenne en raison de l'ouverture visuelle créée par les zones agricoles déboisées et par le relief peu accidenté. Cependant, beaucoup de terres agricoles sont morcelées par un couvert forestier dense qui réduit l'accessibilité visuelle.

Les terres agricoles sont ponctuées de bosquets d'arbres et d'arbustes, de friches et d'arrière-plans boisés. Quelques hameaux, où les regroupements de résidences et de bâtiments agricoles sont plus denses, prennent place le long de la Montée Tassé et du Chemin Paquette.

Il y a seulement deux unités de paysage agroforestier dans la zone d'étude, lesquelles se trouvent le long de sa limite ouest à l'intérieur de la dépression de Mont-Laurier (région naturelle).

3.5.2.2 Paysage de collines

Les paysages de collines sont essentiellement caractérisés par la présence de hautes ou de basses collines boisées. Leur relief convexe comprend des dénivelés entre 100 et 300 m. Les sommets peuvent atteindre plus de 550 m d'altitude. Les pentes y sont généralement moyennes et leur déclivité peut atteindre parfois plus de 45 .

Les paysages de collines peuvent englober quelques plans d'eau ou cours d'eau, mais ils ne dominent pas la composition paysagère. On y observe que peu d'éléments bâtis et même, dans quelques cas, une absence de ces éléments. L'accessibilité visuelle y est généralement faible en raison du relief accidenté et du couvert forestier composé de peuplements mélangés à prédominance de feuillus.

Ces paysages dominant souvent les paysages environnants par leur altitude et peuvent offrir des vues réciproques sur les unités de paysage limitrophes. Dans la partie est de la zone d'étude, certaines unités sont bordées par des routes panoramiques reconnues ou par des agglomérations urbaines d'importance. Dans la partie ouest, on note également plusieurs belvédères et sentiers pédestres qui permettent d'accéder à quelques hauts sommets et à des points de vue exceptionnels sur les paysages environnants. (Centre touristique et éducatif des Laurentides et réserve écologique Jackrabbitt). De plus, une grande partie des hauts sommets de la zone d'étude sont reconnus dans les grandes orientations d'aménagement et de développement de certaines municipalités.

3.5.2.3 Paysage de buttes

Similaires aux paysages de collines, les paysages de buttes sont caractérisés par un relief de forme convexe dont le dénivelé varie de 50 à 100 m. Les pentes y sont généralement courtes avec des déclivités inférieures à 20°. Compte tenu de leur relief moins imposant, ces unités sont souvent dominées par les collines environnantes qui sont plus hautes et plus escarpées.

À l'instar des paysages de collines, quelques plans d'eau ou cours d'eau peuvent s'y trouver, mais ceux-ci ne dominent pas la composition paysagère. L'accessibilité visuelle y est généralement faible en raison du relief accidenté et du couvert forestier composé de peuplements mélangés à prédominance de feuillus.

À l'exception du corridor hydroélectrique existant, on observe une très faible densité de bâtiments et d'éléments construits dans les trois unités répertoriées dans la zone d'étude.

3.5.2.4 Paysage de vallée

La vallée est une dépression géographique de forme allongée qui comporte généralement une rivière sinueuse, des milieux humides ou une série de petits lacs en chapelet. Elle est composée du fond de vallée (partie la plus basse, relativement plane) et des versants (chacune des deux pentes qui encadrent le fond de la vallée). Une végétation dense, composée de peuplements forestiers mélangés à prédominance de feuillus, occupe la majorité des paysages de vallée. Comparativement aux paysages de collines et de buttes, on y observe généralement une quantité plus élevée d'arbres résineux. Plusieurs de ces paysages comprennent des routes, des secteurs de villégiature et des secteurs d'habitat dispersés, mais ceux-ci ne dominent pas la composition du paysage. Par ailleurs, les rivières qui s'y trouvent constituent souvent des attraits visuels.

Les paysages de vallée présentent des champs visuels profonds, notamment lorsque les versants abrupts forment de longs couloirs rectilignes. La forte accessibilité visuelle est souvent engendrée par la visibilité des versants et des crêtes des collines et par la présence de zones non boisées comme des routes, des cours d'eau ou des lacs.

3.5.2.5 Paysage lacustre

Les paysages lacustres correspondent aux paysages observables à partir des principaux lacs de la zone d'étude. Ils se distinguent par la dominance d'un lac ou par la présence de plusieurs lacs de relativement grande dimension. Ils sont généralement délimités par la crête des versants boisés des collines limitrophes.

Les rives de la majorité de ces lacs sont des lieux de villégiature ou de résidence, souvent urbanisés à faible ou à moyenne densité. En règle générale, les lacs d'importance les plus habités et les plus valorisés se situent au centre de la zone d'étude ainsi que dans les secteurs les plus urbanisés de sa partie est.

Les paysages lacustres sont souvent dominés par les versants des collines environnantes. L'accessibilité visuelle y est généralement élevée, particulièrement pour les riverains et les usagers des lacs de grande dimension. Ils sont fréquentés par de nombreux villégiateurs qui occupent les chalets isolés ou regroupés le long des rives. Ils offrent des espaces et des champs visuels prisés par les villégiateurs et par la population en général.

3.5.2.6 Paysage récréotouristique

Les paysages récréotouristiques sont de grands espaces verts principalement appréciés pour les activités que l'on peut y pratiquer ainsi que pour leurs qualités visuelles. Ils sont souvent considérés comme des points de repères visuels facilement identifiables puisqu'ils comportent des traits distinctifs qui les distinguent des paysages naturels non anthropisés.

Bien qu'il y ait une multitude de secteurs liés au récréotourisme à l'intérieur de la zone d'étude, ces derniers ont été regroupés dans deux grands types de paysages récréotouristiques, soit les centres de ski et les terrains de golf. .

Les centres de ski présentent une accessibilité visuelle généralement très élevée vu le relief accidenté, l'absence de couvert forestier sur les pistes de ski et la proximité des routes. Ces unités sont également marquées par la présence de remontées mécaniques et d'équipement d'entretien. Pendant la saison hivernale, les pistes de ski et les équipements sont visibles de jour comme de soir grâce aux puissants systèmes d'éclairage.

Quant aux terrains de golf, l'accessibilité visuelle y est moyenne compte tenu des faibles dénivelés, des nombreuses zones boisées et des aménagements paysagers.

3.5.2.7 Paysage périurbain

Le paysage périurbain est composé d'habitations qui sont situées en périphérie des noyaux urbains ou le long de chemins principaux et secondaires. Les zones habitées autour des noyaux urbains sont généralement accompagnées d'un couvert forestier clairsemé entrecroisé de massifs naturels plus denses. Celles qui se trouvent le long des chemins forment de longues bandes de bâtiments qui entrecoupent de grands massifs forestiers. Les paysages périurbains n'incluent pas les zones urbanisées situées autour des lacs qui sont associées aux paysages lacustres.

En général, l'accessibilité visuelle y est moyenne en raison du couvert forestier assez dense sur l'ensemble du territoire. Par contre, elle peut considérablement varier compte tenu de la diversité rencontrée au niveau de la topographie, de la végétation ainsi que du cadre bâti.

3.5.2.8 Paysage urbain

Les paysages urbains sont caractérisés par leur vocation principalement résidentielle et commerciale ainsi que par la présence de nombreuses infrastructures. Ils correspondent aux noyaux urbains des villes et des villages de la zone d'étude. Quatre unités de paysage ont été répertoriées comme étant des paysages urbains, soit Saint-Adolphe-d'Howard, un quartier résidentiel de Sainte-Adèle ainsi que les noyaux villageois de Sainte-Adèle et de Morin-Heights.

L'accessibilité visuelle y est généralement faible en raison du cadre bâti plutôt dense, bien qu'on dénombre plusieurs champs visuels semi-ouverts qui laissent entrevoir les collines boisées en arrière plan.

Les trames de circulation sont souvent articulées autour des corridors routiers d'importance avec les bâtiments commerciaux implantés en première ligne, le long des rues ou des routes principales. Les quartiers résidentiels un peu moins denses se trouvent généralement en arrière-plan.

3.5.3 Éléments particuliers du paysage

Les deux types d'éléments particuliers du paysage considérés sont les paysages d'intérêt régional reconnus par la population et les gestionnaires du territoire, ainsi que les points de vue identifiés sur les différentes cartes de sentiers récréotouristiques.

3.5.3.1 Paysages d'intérêt régional reconnus

Les paysages d'intérêt régional reconnus correspondent à des ensembles ou des éléments paysagers dont les particularités paysagères sont appréciées par la population et reconnues par les gestionnaires du territoire. Ils ont été regroupés en deux différents types et sont représentés sur la carte B, Paysage (voir l'annexe XX). Ce sont :

- les secteurs d'intérêt visuel : espaces relativement vastes où la protection de la qualité du paysage constitue un enjeu dans le contexte du projet. Ils sont soit considérés éléments d'intérêt esthétique dans les schémas d'aménagement des MRC touchées, soit considérés comme éléments particuliers du paysage par différents intervenants du milieu. ;
- les corridors touristiques : routes panoramiques ou corridors routiers d'intérêt, reconnus pour la qualité des paysages.

3.5.3.2 Points de vue remarquables

Les points de vue correspondent aux vues panoramiques accessibles à partir de belvédères ou depuis des points d'observation le long d'un sentier récréatif. Ces éléments jouent un rôle majeur dans la composition des paysages tant du point de vue de la visibilité que de leurs qualités esthétiques uniques dans le milieu considéré.

Tableau X : Éléments retenus pour la carte des unités de paysage de Grand-Brûlé (ajouter les données de la CRÉ Laurentides)

À compléter avec la liste des éléments de la CRÉ

N°	Description	MRC	Notes
1	Centre-ville de Sainte-Adèle	Pays-d'en-Haut	-
2	Baissière du lac Rond et le territoire de la Société de protection foncière de Sainte-Adèle	Pays-d'en-Haut	-
3	Le mont du Loup-Garou	Pays-d'en-Haut	-
4	Le marais du lac Bouchette	Pays-d'en-Haut	-
5	Le milieu bâti autour du lac Écho	Pays-d'en-Haut	-
6	Lac de la Cabane	Pays-d'en-Haut	-
7	Le Calvaire de la réserve Morgan	Pays-d'en-Haut	-
8	Le parc linéaire le P'tit Train du Nord et le corridor aérobique	Pays-d'en-Haut	Élément à numériser pour la carto (linéaire)
9	Certains tronçons de l'autoroute des Laurentides	Pays-d'en-Haut	Élément à numériser pour la carto (linéaire)
10	Corridor touristique, route 329 ^a	Laurentides	À revoir pour la carto
11	Corridor touristique, autoroute des Laurentides ^a	Laurentides	À revoir pour la carto
12	Corridor touristique, route 117 ^a	Laurentides	À revoir pour la carto
13	Corridor touristique, route 364 ^a	Laurentides	À revoir pour la carto
14	Bassin visuel de secteur touristique ^b	Laurentides	À revoir pour la carto

a : Élément visé par une réglementation sur l'affichage, la qualité des implantations et l'abattage d'arbres.

b : Élément visé par une réglementation sur les implantations en milieu montagneux.

Tableau XX : Résistance des éléments des milieux naturel et humain (version 13-01-2013)

Élément	Résistance
Réserve écologique	Contrainte
Zone à risque d'inondation Érablière exploitée Héronnière et sa bande de protection Milieu bâti résidentiel, commercial et industriel existant Milieu bâti résidentiel, commercial et industriel projeté Milieu bâti riverain (villégiurbanisation) Base de plein air ou colonie de vacances Centre récréatif et touristique Pourvoirie avec droits exclusifs Bâtiments de pourvoirie Terrain de camping Terrain de golf Centre de ski alpin Bail de villégiature (chalet) Prise d'eau potable Unités de paysage LA-1, LA-2, LA-4, LA-7, LA-11, LA-18 à LA-20, LA-22 à LA-27, LA-33 à LA-38, UR-1 à UR-4, VA-07, VA-12 à VA-14	Très forte
Zone de mouvement de terrain Zone de givre Forêt d'expérimentation Tourbière ouverte Tourbière boisée Marécage arbustif Périmètre d'urbanisation Terres agricoles Refuge Projet d'agrandissement du centre touristique et récréatif Antenne de télécommunications Antenne de télécommunications projetées Unités de paysage CO-36, CO-38, CO-39, CO-41 à CO-44, LA-12, LA-14 à LA-17, LA-28, LA-30, LA-31, PU-3, PU-5, PU-6, PU-8 à PU-12, PU-15, RE-2, RE-4, RE-5, RE-8, VA-4 à VA-6, VA-8 à VA-11	Forte
Peuplement feuillu ou résineux Peuplement forestier d'intérêt phytosociologique Plantation Marécage arborescent Marécage arborescent potentiel (mauvais drainage) Sentier de motoneige Piste cyclable Sentier de motoquad Autres sentiers récréatifs (pédestre, raquette ou ski de fond) Carrière ou sablière exploitée Unités de paysage AF-1, AF-2, BU-1, CO-6, CO-7, CO-9, CO-10, CO-15, CO-24, CO-27, CO-31 à CO-35, CO-37, LA-3, LA-5, LA-6, LA-8, LA-9, LA-10, LA-13, LA-21, LA-29, LA-32, PU-1, PU-2, PU-4, PU-7, PU-13, PU-14, RE-1, RE-3, RE-6, RE-7, VA-2	Moyenne
Friche Unités de paysage BU-2, BU-3, CO-1 à CO-5, CO-8, CO-11 à CO-14, CO-16 à CO-23, CO-25, CO-26, CO-28 à CO-30, CO-40, VA-1, VA-3	Faible ou très faible

Nom de l'unité	Description des composantes physiques	Éléments particuliers pour l'attribution des valeurs accordées (à valider)	Notes et description générale	Photos
Paysage agroforestier				
AF-1 et AF-2	<p>Topographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Relief plat à montueux avec des dénivellations atteignant moins de 50 m. <p>Hydrographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Peu ou pas de plans d'eau d'importance. Présence de petits cours d'eau secondaires et de canalisations artificielles. <p>Végétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Peuplements forestiers mélangés à prédominance de feuillus occupant environ 50 % du territoire. <p>Occupation du sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> Secteur agricole morcelé en parcelles irrégulières de petite taille, séparées par des peuplements forestiers mélangés avec prédominance de peuplements feuillus. Habitat dispersé le long des chemins (Montée Tassé et Chemin Paquette) comprenant quelques résidences et des bâtiments agricoles de petite ou de moyenne dimension. Faible densité d'habitation et d'infrastructures routières. 	Résistances moyennes: AF-1 et AF- 2	<ul style="list-style-type: none"> Ces paysages se distinguent par la présence importante de terres agricoles, par une topographie plane à montueuse et par un habitat dispersé. L'accessibilité visuelle y est généralement moyenne en raison de l'ouverture visuelle créée par les zones agricoles déboisées et par le relief peu accidenté. Cependant, beaucoup de zones agricoles sont morcelées par un couvert forestier dense qui réduit l'accessibilité visuelle. On y observe une faible densité d'habitation et d'infrastructures. 	
Paysage de collines				
CO-1 à CO-44	<p>Topographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Séries de collines dont le dénivelé est compris entre 100 et 300 m. Les sommets atteignant souvent plus de 500 m d'altitude. Les pentes sont généralement moyennes et leur déclivité peut atteindre parfois plus de 45 degrés. <p>Hydrographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réseau hydrographique moyennement développé avec une forte présence de cours d'eau intermittents. On y retrouve les sources et le début du réseau des bassins versants. Présence de petits lacs de 10 à 20 ha dispersés sur les plateaux. Ceux-ci ne dominent pas la composition du paysage. <p>Végétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Peuplements forestiers mélangés à prédominance de feuillus. <p>Occupation du sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dominance forestière avec une faible densité de bâtiments et d'éléments construits. Présence de quelques chemins secondaires sinueux conduisant à des chalets ou des maisons isolées. 	<p>Résistance très faible : Présence de lignes de transport et/ou très faible fréquentation (routes, habitations, sentiers)</p> <p>Résistance faible : Faible fréquentation malgré la présence de quelques routes secondaires, de sentiers ou d'habitations.</p> <p>Résistance moyenne : Présence plus grande d'habitation et de routes malgré une très faible densité d'éléments construits. Présence de sentiers pédestre et de belvédères (Centre touristique et éducatif des Laurentides et réserve écologique Jackrabbit)</p> <p>Résistance forte : Collines localisées à proximité de milieux urbains très fréquentés ou à proximité de routes panoramiques répertoriées (unités généralement localisées à l'est du territoire à l'étude)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ces paysages dominent les paysages environnants en raison de leur altitude Ils sont caractérisés par la présence de hautes ou de basses collines boisées. Ils peuvent englober quelques plans d'eau mais ceux-ci ne dominent pas la composition du paysage. On y observe une faible densité d'habitation et d'infrastructures. La porosité du paysage et l'accessibilité visuelle y est généralement très faible vu le relief accidenté ainsi que la végétation dense. Ils offrent souvent des vues réciproques sur les unités de paysage limitrophes. Certaines unités sont bordées par des routes panoramiques reconnues ou par des agglomérations urbaines d'importance dans la partie est de la zone d'étude. 	

Paysage de buttes BU-1, BU-2				
BU-1 à BU-3	<p>Topographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Série de petites collines dont le dénivelé est compris entre 50 et 100 m. Les pentes y sont généralement courtes avec des dénivelés inférieurs à 20 degrés. Ces unités sont souvent dominées par les collines environnantes qui sont plus hautes et plus escarpées. <p>Hydrographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réseau hydrographique moyennement développé avec présence de petits lacs, de rivières et de ruisseaux. Ceux-ci ne dominent pas la composition du paysage. <p>Végétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Peuplements forestiers mélangés à prédominance de feuillus. <p>Occupation du sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dominance forestière avec une faible densité de bâtiments et d'éléments construits. Présence de quelques chemins secondaires sinueux conduisant à des chalets ou des maisons isolées. 	<p>Résistance très faible : Présence d'une ligne de transport.</p> <p>Résistance moyenne : Très faible fréquentation malgré la présence de la réserve écologique Jackrabbit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ces paysages sont caractérisés par un relief convexe dont le dénivelé est compris entre 50 et 100 m. Bien qu'ils soient semblables aux paysages de collines en ce qui concerne l'occupation du sol, ils présentent des pentes et des dénivelés beaucoup plus courts. Ils peuvent englober quelques plans d'eau mais ceux-ci ne dominent pas la composition du paysage. On y observe une faible densité d'habitations et d'infrastructures. La porosité du paysage et l'accessibilité visuelle y est généralement faible vu le relief accidenté ainsi que la végétation dense. Ils offrent souvent des vues réciproques sur les unités de paysage limitrophes. 	
Paysage de vallée				
VA-1 à VA-14	<p>Topographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> La vallée est une dépression géographique de forme allongée qui comporte généralement une rivière sinueuse, des milieux humides ou une série de petits lacs en chapelet. Elle est composée du fond de vallée (partie la plus basse, relativement plane) et des versants (chacune des deux pentes qui encadrent le fond de la vallée). <p>Hydrographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présence de rivières, de milieux humides ou de chapelets de petits lacs en fond de vallée. Ceux-ci ne dominent pas la composition du paysage. <p>Végétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Peuplements forestiers mélangés à prédominance de feuillus sur les versants. Comparativement aux paysages de collines et de buttes, on y observe une quantité plus élevée d'arbres résineux. <p>Occupation du sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dominance forestière à 70 % et présence de nombreux milieux humides. On y dénombre quelques routes principales et secondaires parfois bordées de résidences. Ceux-ci ne dominent pas la composition du paysage. 	<p>Résistance très faible : Présence de lignes de transport et très faible fréquentation.</p> <p>Résistance moyenne : Présence de sentiers pédestres et forte présence de milieux humides.</p> <p>Résistance forte : Présence plus grande d'habitations et de routes bien que celles-ci ne dominent pas la composition du paysage. Réserve écologique Jackrabbit (VA-4)</p> <p>Résistance très forte : Forte présence d'habitations, de routes ou de sentiers. Vallées fortement fréquentées. Vallées situées à proximité de routes panoramiques reconnues (à l'est du territoire à l'étude)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ces paysages sont souvent dominés par les versants boisés des collines limitrophes. Ils exposent souvent un champ visuel profond, notamment lorsque les versants forment de longs couloirs rectilignes. Cette forte accessibilité visuelle est particulièrement observable à partir des zones non boisées comme les corridors routiers, les chemins ou les rivières. Plusieurs de ces paysages comprennent des routes et des secteurs d'habitat dispersés. Les rivières qui s'y trouvent constituent souvent des attraits visuels. 	<p>PHOTO À CHANGER POUR PHOTO PERSO MB AU SOL</p> 

Paysage lacustres				
LA-1 à LA-38	<p>Topographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'altitude des lacs est très variable sur l'ensemble du territoire. Pentes faibles à moyennes au pourtour des lacs et sur les versants boisés. Les lacs d'importance sont souvent situés dans les vallées ou encaissés entre des versants de collines. <p>Hydrographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Grands plans d'eau et réseau hydrographique bien développé. <p>Végétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Couvert forestier généralement dense sur les versants de collines et dans les zones non habitées. Présences d'arbres feuillus, de conifères et de haies en bordure des routes. Aménagements ponctuels sur les terrains privés au pourtour des lacs de villégiature. <p>Occupation du sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présence importante de résidences et de chalets privés autour de la majorité des lacs. La densité des habitations est très variable d'un lac à l'autre. Présence de quais et d'équipements récréatifs. Des chemins et des routes d'accès sillonnent généralement le périmètre des lacs. 	<p>Résistance moyenne : Présence d'une ligne de transport ou très faible fréquentation.</p> <p>Résistance forte : Zone de villégiature occupée à faible ou à moyenne densité comprenant quelques chemins d'accès secondaires et des bâtiments dispersés (chalets, maisons)</p> <p>Résistance très forte : Zone de villégiature occupée à forte densité. Milieu très prisé par les résidents et les visiteurs. Forte présence de routes, de chemins d'accès, de maisons, de chalets et d'infrastructures récréotouristiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ces paysages se distinguent par la présence d'un lac de grande dimension ou de plusieurs lacs rapprochés délimités par les versants boisés des collines limitrophes. La porosité du paysage et l'accessibilité visuelle y est généralement élevée, particulièrement pour les riverains et les usagers des plans d'eau de grande dimension. Ces unités sont souvent dominées par les versants des collines environnantes. Offrant des vues prisées par la population, elles sont souvent fréquentées par de nombreux villégiateurs et par des résidents permanents. Les rives de la majorité de ces lacs sont des lieux de villégiature ou de résidence, souvent urbanisés à faible ou à moyenne densité. 	
Paysage récréotouristique				
RE-1 À RE-8	<p>Topographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Très variable vu la dispersion des zones sur le territoire et le type d'activités pratiquées. Pour les terrains de golf, les pentes sont généralement très faibles. Pour les stations de ski, elles sont généralement modérées et atteignent rarement plus de 35 degrés. <p>Hydrographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faible présence de cours d'eau et de lacs naturels. Milieu fortement anthropisé. Présence de lacs et de réseaux de drainage artificiels surtout sur les terrains de golf. <p>Végétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Grands espaces ouverts avec arrière-plan boisé. Ouvertures de corridors linéaires dans des zones forestières. Végétation contrôlée constituée en grande partie de gazon ou de friche herbacée. <p>Occupation du sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faible densité de routes et d'infrastructures. Présence de sentiers sinueux, de chemins d'accès secondaires et de bâtiments d'accueil et de services. Présence de remontées mécaniques et d'équipement d'éclairage en grande quantité dans les centres de ski. 	<p>Résistance moyenne : Terrains de golf</p> <p>Résistance forte : Centres de ski</p>	<ul style="list-style-type: none"> Grands espaces appréciés principalement pour les activités que l'on peut y pratiquer ainsi que pour leurs qualités visuelles. Ils sont souvent considérés comme des points de repère visuels facilement identifiables puisqu'ils comportent des traits distinctifs marqués qui les différencient des paysages naturels non anthropisés. Ils sont fréquentés principalement par des observateurs de passage. Pour le domaine skiable, l'accessibilité visuelle est généralement très élevée compte tenu du relief, de l'absence de couvert forestier dans les pistes de ski et de la proximité des routes. Pendant la saison hivernale, ils sont visibles de jour comme de soir. Pour les golfs, l'accessibilité visuelle est moyenne compte tenu des faibles dénivelés, des nombreuses zones boisées ainsi que les plantations et les aménagements paysagers. 	

Paysage urbain				
UR-1 à UR-4	<p>Topographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> La majorité des paysages urbains sont situés dans les vallées ou dans les plaines. Les pentes y sont généralement faibles à l'exception de quelques zones résidentielles implantées à flanc de montagne. <p>Hydrographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présence de rivières, de lacs et de canalisations. Hydrographie fortement anthropisée. <p>Végétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présence de végétation le long des rues, sur les terrains privés et dans les parcs publics et présence de bosquets d'arbres ponctuels. Les versants de collines peuplés de forêts denses sont souvent visibles en arrière-plan. <p>Occupation du sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rues, routes, parcs et bâtiments commerciaux, résidentiels, industriels et institutionnels. Densité élevée d'infrastructures. 	<p>Résistance très forte pour l'ensemble des milieux urbains :</p> <p>UR-1 : Saint-Adolphe-d'Howard UR-2 : Quartier résidentiel de Sainte-Adèle Nord UR-3 : Noyau villageois de Sainte-Adèle UR-4 : Noyau villageois de Morin-Heights (À valider)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Paysages caractérisés par une forte occupation du sol. Vocation principalement résidentielle et commerciale Ils correspondent aux noyaux urbains des villes et des villages compris dans la zone d'étude. Bien que variable, l'accessibilité visuelle y est généralement faible en raison du cadre bâti plutôt dense. Les rues sont souvent articulées autour des corridors routiers. Les bâtiments commerciaux sont généralement implantés en première ligne, le long des rues ou des routes principales. Les quartiers résidentiels un peu moins denses sont généralement situés en arrière plan. 	
Paysage périurbain				
PU-1 à PU-15	<p>Topographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> La majorité des paysages périurbains sont situés dans la partie est de la zone d'étude. Les pentes y sont généralement faibles à l'exception de quelques agglomérations de moyenne densité implantées sur le flanc des collines. <p>Hydrographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présence de rivières, de lacs et de canalisations. Hydrographie souvent anthropisée. <p>Végétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présence d'arbres feuillus et de conifères en bordure de route. Aménagements ponctuels sur les terrains privés. Couvert forestier ponctué entrecroisé de massifs naturels plus denses. <p>Occupation du sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rues, routes, parcs et bâtiments commerciaux implantés à faible ou à moyenne densité. Ils sont entrecoupés par des massifs forestiers plus ou moins denses. Les zones périurbaines gravitent généralement autour des noyaux urbains ou le long de certains corridors routiers principaux ou secondaires. 	<p>Résistance moyenne : Secteur périurbain gravitant autour d'une route ou d'un chemin. L'accessibilité visuelle y est généralement faible en raison du couvert forestier assez dense.</p> <p>Résistance forte : Secteur plus fréquenté gravitant autour d'un noyau urbain d'importance ou présence d'une route panoramique répertoriée. Accessibilité visuelle généralement plus élevée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les paysages périurbains n'incluent pas les zones urbanisées situées autour des lacs qui sont associées aux paysages lacustres. Les zones habitées sont généralement entrecoupées par des massifs forestiers plus ou moins denses. L'accessibilité visuelle y est généralement moyenne en raison du couvert forestier assez dense. Par contre elle peut varier considérablement en raison de la topographie, de la végétation et de l'organisation du milieu bâti. 	